



SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Délégation pour saisir l'avis du Comité Technique (CT)

Le vingt février deux mille quinze, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais numérique », s'est réuni au Siège de Région sur convocation en date du treize février deux mille quinze de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

Présents : 11 (Mmes Filleul, Lesne et Cau et M. Delbé, Gaquere, Hecquet, Juda, Kanner, Nicolet, Rapeneau et Pericaud)

Excusés : 5 (Mme Bodele et M. Dagbert, Delannoy, Lubret et Robin)

Absents : 0

Pouvoirs : 4 (M. Figoureux à Mme Filleul, M. Prudhomme à M. Gaquère, Mme Bourdon à M. Nicolet, M. Lena à M. Kanner)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu les articles 32 et 33 de la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu les statuts du syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique ;

Vu la délibération 2013-13 sur l'adhésion du syndicat mixte au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ;

Considérant qu'aux termes de l'article 33 de la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, les comités techniques sont notamment consultés pour avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels, aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;

Considérant que la mise en œuvre du Schéma Directeur du Très Haut Débit en Nord – Pas-de-Calais va notamment impliquer le lancement prochain d'un projet de délégation de service public ;

Considérant le caractère périodique des réunions du Comité syndical ;

Le Comité syndical,

DECIDE

Article 1^{er}: de **CHARGER** le Président du Syndicat mixte, pour la durée de son mandat, par délégation du Comité syndical, de saisir pour avis la Comité Technique tous projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de partenariat ;

Adopté par :

- voix pour : 15
- voix contre : 0
- abstention : 0
- Nombre d'élus participants aux votes : 15

Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le 05 mars 2015